

N° /2020

(cadre réservé à la DDT)

DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE TIR DU SANGLIER
pour la période du 1^{er} juin 2020 au 26 septembre 2020

Rappel:

- les animaux morts doivent être munis d'un dispositif de marquage (bracelet de l'année cynégétique 2020/2021) préalablement au transport.
- retour de la carte de prélèvement à la FDC dans les 72 heures après le tir.

Je soussigné (nom, prénom)
 Demeurant :
 Code postal-Ville :
 Téléphone (portable de préférence):/...../...../...../.....
 Mail

en tant que détenteur du droit de chasse (*)

sollicite l'autorisation de tirer le sanglier (vous pouvez cocher 1, 2 ou 3 cases) :

- à l'affût sur mirador, dans les bois jusqu'à 100m des parcelles agricoles ;
- à l'approche ou à l'affût uniquement sur les parcelles agricoles ;
- en battue uniquement sur les parcelles agricoles (adresser obligatoirement par mail à la FDC les dates des battues : fdc28@fdc28.fr) ;

à partir du 1^{er} juin 2020 et jusqu'au 26 septembre 2020, veille de l'ouverture de la chasse, sur les terres agricoles cultivées désignées ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Nature de la culture	Îlot ou référence cadastrale	Superficie

A.....le/...../ 2020 **Signature**

(*) Le titulaire de cette autorisation pourra, sous sa responsabilité, la déléguer à toute personne titulaire d'un permis de chasse valide pour la saison cynégétique en cours. Cette personne devra être porteuse d'une copie de la présente autorisation.

Dans le contexte sanitaire actuel, la communication par mail doit être privilégiée. Ainsi, ce formulaire est à adresser par mail à la Fédération Départementale des Chasseurs d'Eure-et-Loir : fdc28@fdc28.fr (par courrier uniquement si vous n'avez pas d'adresse mail : 12 rue du Château – Chenonville – CS 20003 - 28360 LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP CEDEX).

Avis de la Fédération Départementale des Chasseurs		
Date :/...../2020	<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable
Signature		

L'autorisation vous sera envoyée par la Direction Départementale des Territoires.